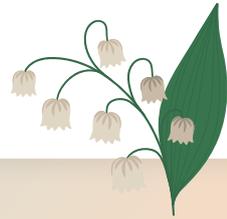


Lahonce - LEHUNTZE

La Lettre / Eskutitza



ÉCHOS DE LA COMMUNE

Herriko Oihartzunak

ENVIRONNEMENT

EMBELLISSEMENT DE LA COMMUNE

Les services techniques étaient à pied d'œuvre ce printemps pour embellir le rond-point de Naguile en plantant des végétaux. Merci à eux.



Le chemin et la passerelle reliant les 2 lacs étant en mauvais état, la commune a décidé de retirer celle-ci afin de n'avoir plus qu'une seule étendue d'eau.



Dans le cadre du projet «une naissance, un arbre», la commune a planté 36 arbres (Prunus padus) sur l'espace vert au-dessous du belvédère, correspondant aux 36 naissances de l'année 2020.



TOUS AU COMPOST



Depuis le 2 juin 2020, date de démarrage des activités de compostage des Carrioles Vertes sur la parcelle des Barthes, ce sont plus de 20 tonnes de biodéchets qui ont été valorisées par les bénévoles de l'association en un bon compost, 100% local, fait à la main, dans la joie et la bonne humeur !

La première production a été analysée et obtenu la norme NFU44-051 qui lui confère le statut d'amendement utilisable en agriculture biologique.

Trois maraîchers partenaires de l'association sont déjà en train de l'utiliser pour enrichir leurs sols.

Les particuliers peuvent aussi acheter pour enrichir potagers, jardinières et même les plantes. L'association organise des ventes directes :

- les jeudis de 10h à 13h sur notre champ à Lahonce

- les vendredis de 17h à 18h à Anglet, 12 allée du Canal (local de l'association sur la gauche du bâtiment Toutalouer)

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à lescarriolesvertes@gmail.com

JARDINS FAMILIAUX ET PARTAGÉS

Les jardins familiaux suscitent aujourd'hui un extraordinaire engouement partout en France et il en est de même à Lahonce. Cette année, les demandes sont plus nombreuses et les 11 parcelles devraient être louées.

Certaines de ces parcelles sont partagées et cultivées collectivement par plusieurs familles ou même entre amis. Ils cultivent ensemble fruits et légumes, mais pas seulement : solidarité, respect de l'autre et de l'environnement, partage et rencontres.

La municipalité encourage ce type d'utilisation et peut essayer de mettre en relation certaines familles désireuses d'avoir un potager ou un coin de verdure mais effrayées par la taille des parcelles.

Parcelle partagée par l'association TRUKATU



La plaine Arbeou accueille des jardins familiaux ainsi que 2 maraîchers.

Vous pouvez aller acheter vos légumes directement sur leurs parcelles :

- les mercredi et samedi après-midi de 15h30 à 18h pour Stéphanie et Ingo
- le dimanche matin entre 11h et midi pour Judicaël





CHRONIQUE MUNICIPALE

Hiriko taldeak

FINANCES-ÉCONOMIE

ENQUÊTE SUR LE CADRE DE VIE ET LA SÉCURITÉ.

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), en partenariat avec le Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure (SSMSI), réalise du 19 avril au 26 juin 2021, une enquête sur le thème du cadre de vie et de la sécurité.

Cette enquête vise à mesurer la qualité de l'environnement de l'habitat et l'insécurité. Par ailleurs, elle vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes.

Dans notre commune, quelques ménages seront sollicités. Un enquêteur de l'Insee chargé de les interroger prendra contact avec certains d'entre vous. Il sera muni d'une carte officielle l'accréditant.

Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous lui réserverez.

OPÉRATION « UN, DEUX, TOIT »

Vous avez plus de 60 ans et êtes propriétaire d'une maison devenue trop grande ? Vous êtes retraité(e) et souhaitez des ressources complémentaires ? L'opération « Un, deux, toit » est faite pour vous !

Initiée par la Région Nouvelle Aquitaine, cette démarche a pour but de développer l'offre de solutions d'hébergement. Elle s'adresse aux mineurs et aux adultes jusqu'à 30 ans, étudiants, apprentis, en stage, jeunes travailleurs...

Le logement proposé fait l'objet d'un contrat d'hébergement temporaire clairement défini.

Sur le portail internet <https://www.operationundeutoit.fr> vous pouvez :

- Faire paraître votre annonce,
- Présenter vos conditions de location,
- Candidater sur une annonce qui vous intéresse
- Ou tout simplement faire part de votre intérêt, pour être recontacté(e).

Vous avez besoin d'aide ? Contactez le service d'accompagnement « Un, Deux, Toit » au 05 35 00 16 41 ou par email à contact@operationundeutoit.fr

Le service d'accompagnement est présent dans chaque département de Nouvelle-Aquitaine.

Impôts 2021 : qu'est-ce qui change pour ma commune ?

Le principe de la réforme

La réforme de la taxe d'habitation est en cours. Désormais la taxe se décompose en deux :



La taxe d'habitation sur les résidences principales a déjà disparu pour près de 80 % de la population. A partir de cette année (et jusqu'à sa disparition totale), les impôts acquittés par les 20% restant sont perçus par l'Etat.

Comment est compensée cette perte de ressource pour la Commune ?

En remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales, il a été décidé d'attribuer à la Commune la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue jusqu'alors par le Département (13,47%).

Cette réforme va-t-elle générer une hausse de ma fiscalité ?

Non. Jusqu'en 2020, votre avis d'imposition comportait notamment une colonne « commune » et une colonne

« département ». La réforme a simplement pour effet de fusionner les deux colonnes.

Par exemple, si la valeur locative de mon bien est de 5 500 € et que le taux de ma commune est de 15 % :

avant réforme	après réforme
<ul style="list-style-type: none"> • commune: 825 € • département: 741 € • total: 1 566 € 	<ul style="list-style-type: none"> • taux communal : 28,47 % • montant: 1 566 €

Quels sont les taux d'imposition votés en 2021 dans ma Commune ?

2021	
Taxe foncière sur les propriétés bâties (y compris part département)	31,16 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	55,99 %

Nota : Jusqu'en 2023, le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est figé. Le conseil municipal n'a donc pas de pouvoir de décision en la matière.

« Si certaines communes dénoncent le manque de visibilité de la suppression de la taxe d'habitation et se gardent le droit de recourir à l'augmentation du taux du foncier bâti, notre Conseil Municipal fait le choix de maintenir les taux communaux. D'une part, parce que l'état des finances communales est sain et, d'autre part, parce que la crise sanitaire et ses conséquences économiques sont déjà suffisamment impactantes. »

ENFANCE JEUNESSE

VERS UN PARTENARIAT AVEC NOS VOISINS URCUITOIS

Pendant que l'école de Lahonce observe une relative stabilité de ses effectifs depuis plusieurs années, l'école d'Urcuit connaît quant à elle une crois-



sance soutenue et constante des siens. Sous l'impulsion des inscriptions de jeunes enfants dans les classes maternelles, le groupe scolaire d'Urcuit pourrait atteindre le nombre de 294 enfants lors de la prochaine rentrée selon les données prévisionnelles. Cette évolution structurelle soulève la problématique des limites capacitaires des infrastructures scolaires, plus particulièrement celles de la cantine qui pourraient être prochainement atteintes. En parallèle, notre école offre des capacités d'accueil sensiblement supérieures au nombre d'enfants actuellement inscrits.

Fort de ce constat partagé, les représentants des deux communes accompagnés de l'Inspecteur Académique ont porté la réflexion d'un projet de partenariat entre les deux écoles publiques, d'autant qu'il n'existe pas de carte scolaire entre les deux communes et que les deux établissements offrent des niveaux de service identiques, à savoir : école maternelle et primaire,

enseignement unilingue et bilingue, services périscolaires, restauration scolaire avec le même prestataire.

Trois objectifs principaux structurent cette démarche intercommunale :

- optimiser les ressources publiques par une meilleure utilisation des infrastructures scolaires et périscolaires existantes,
- maintenir la qualité de vie quotidienne globale d'un enfant à l'école,
- assurer la qualité des conditions d'emploi des personnels communaux dédiés à la vie scolaire.

Axé sur l'anticipation et la recherche de solutions mutualisées pour la gestion des effectifs scolaires, ce partenariat sera actionné sur le plan opérationnel sous réserve des besoins liés à l'atteinte des limites capacitaires des infrastructures. En outre, il convient de souligner qu'il n'impacte en rien l'organisation scolaire (nombre de postes d'enseignants, nature de la pédagogie...) qui relève de la seule autorité du Ministère de l'Education Nationale.

LA COMMUNE BIENTÔT DOTÉE D'UN PORTAIL FAMILLE

Multiplication des documents papiers, perte d'efficacité dans le traitement des démarches administratives, manque de communication envers les familles, autant de facteurs qui nécessitent une modernisation du fonctionnement du service enfance/jeunesse. Dans cette perspective, la commune va se doter dans les prochains mois d'un Portail Famille accessible via le web avec pour objectifs de simplifier les démarches administratives des familles comme des agents et d'optimiser la communication du service.

En synthèse, le développement de cet outil dématérialisé permettra à chaque famille de bénéficier d'un espace personnel et d'effectuer en ligne les démarches liées aux activités pilotées par le service enfance/jeunesse (saisies des informations personnelles, téléchargement de documents, inscriptions aux activités proposées...). Le portail famille sera également le vecteur d'une meilleure communication destinée à faciliter la lisibilité des programmes proposés ainsi que des activités réalisées.

Actuellement en phase de programmation, sa mise en service est prévue pour le troisième trimestre 2021 et fera l'objet d'une communication spécifique envers les familles.



THOMAS HEINIS A INTÉGRÉ LA COMMUNE DE LAHONCE

Après 20 ans d'expérience dans différentes communes (Urrugne, Ustaritz), Thomas HEINIS a intégré la commune comme directeur adjoint des accueils de loisirs. Nous lui souhaitons la bienvenue.

TRAVAUX

Si nos services techniques ont œuvré à la transformation du village, il nous faut aussi maintenant nous rapprocher des nouvelles structures de soutien technique comme celles de la CAPB (Communauté d'Agglomération Pays Basque), du SDEPA (Syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques) ainsi que du département. Pour exemple, un nouveau projet pour cette année sera la remise en état des signalisations routières concernant les passages à niveau de la commune. Une visite sur sites, en commun avec les représentants de la SNCF et du département, nous a permis ensemble de travailler sur une remise aux nouvelles normes de la signalisation verticale (panneaux de signalisation) et au sol (par un rafraîchissement des peintures de marquage). Les interventions seront

menées par les services techniques de la commune.

De même, nous avons débuté un partenariat avec la CAPB pour évaluer l'état des conduites de pluvial au niveau du collecteur principal d'Oyhanto par le passage d'une caméra. Ce premier diagnostic nous permettra dans l'urgence de prendre des mesures correctives afin de protéger les biens et les personnes de ces moments difficiles que nous avons vécus à plusieurs reprises en 2020. De plus, pour une remise en état plus globale de tout le réseau pluvial de la commune, un projet de schéma directeur pluriannuel est en cours de mise en place par les services de la CAPB, avec l'appui d'un cabinet d'étude qui permettra un investissement sur le long terme. Ce projet de fond ne peut aboutir qu'avec

un soutien technique spécialisé sur plusieurs années.

Ensuite, notre volonté de continuer nos efforts en matière de diminution des consommations d'énergie, notamment sur l'éclairage public, nous impose un effort de réactivité et de technicité sous l'aile du SDEPA. L'équipement en éclairage à LED sur deux lotissements, Orée du bois et Zazarta, a vu le jour (sans jeu de mot) en ce début d'année dans la continuité de la politique de l'équipe municipale précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses de remise en état de la voirie, nous avons bien conscience de l'ampleur de la tâche, suite aux intempéries qui ont fortement dégradé les revêtements. L'état de notre voirie reste pour nous une préoccupation permanente, soyez en persuadé !



FIBRE

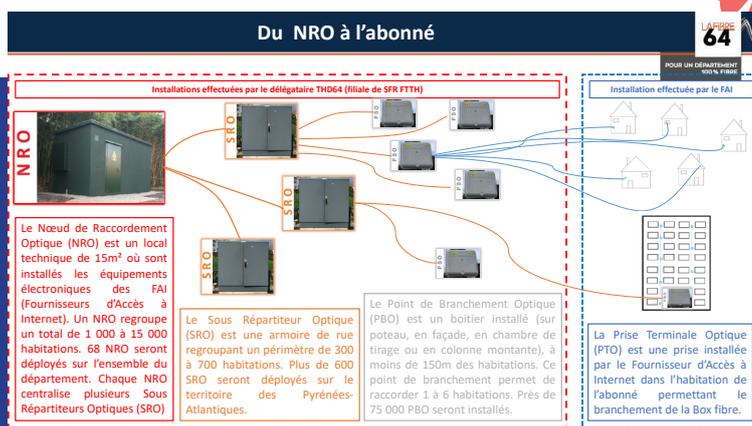
Le déploiement de la fibre optique est en cours actuellement sur la commune de Lahonce, et cela pour toute l'année 2021, par l'entreprise ERT.

Quatre Sous Répartiteurs Optiques (SRO) sont prévus sur notre commune (Rue de l'Abbaye, Chemin Sallaberry, Chemin Pedegain et Route de Mouguerre).

Ces quatre SRO seront alimentés par un NRO, Nœud de Raccordement Optique. La commune de Lahonce dépend du NRO d'Urcuit qui va être installé deuxième trimestre 2021. Des points de branchement Optique (PBO - des boîtiers) seront installés à partir des SRO sur des poteaux, des façades ou des chambres de tirages à moins de 150 mètres des habitations et la prise terminale optique sera installée depuis le PBO par le fournisseur d'accès à internet.

A l'issue des travaux prévus fin d'année 2021, la commercialisation des abonnements par les opérateurs pourra avoir lieu à partir du 2^e trimestre 2022, après le délai légal de 3 mois.

Le site thd64.fr peut être consulté pour tout renseignement supplémentaire.



DÉPART À LA RETRAITE DE DANIEL PLACÉ

Le vendredi 29 janvier, la commune a fêté le départ à la retraite de Daniel Placé.

Daniel a intégré les services techniques de la commune le 6 août 2006 après avoir été artisan plombier pendant plusieurs années. Pendant 15 ans, il a contribué au bon fonctionnement du service en s'occupant plus particulièrement des bâtiments.

Nous lui souhaitons une belle et longue retraite.



BRÈVES

BIBLIOTHEQUE ASSOCIATIVE D'URCUIT AU PLAISIR DES MOTS

La bibliothèque vous accueille :

- Le mercredi de 10h à 12h
- Le samedi de 10h à 12h

Elle propose un choix de 2500 livres environ, pour adultes, adolescents et enfants, régulièrement renouvelés grâce à un partenariat avec la Bibliothèque Départementale.

Vous y trouverez également des livres-audio et des livres en gros caractères.

L'adhésion s'élève à 8€ par famille et par an.

Les bénévoles assurent aussi un service de portage de livres à domicile pour nos lecteurs. Les personnes intéressées peuvent nous contacter, pour de plus amples renseignements, au 06 83 00 96 45.

Que vous soyez urcuitois ou lahonçais, nous serons heureux de vous accueillir dans nos locaux, place Sallaberry (parking de la pharmacie), à Urcuit.

N'hésitez pas à nous suivre sur Facebook (Au Plaisir des Mots) ou à nous contacter directement par mail biburcuit64@gmail.com ou par téléphone 06 83 00 96 45



NOUVEAU À LAHONCE « ATELIER ÉQUILIBRE DE L'ÂGE »

- Un programme 2021-2022 prévention chute, réservé aux 60 ans et plus
- Programme gratuit bénéficiant du soutien:
 - du Département Pyrénées Atlantiques
 - de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
 - de la Commune de Lahonce
- Pour 12 personnes - sur inscription
- Atelier début septembre 2021 - Lahonce
- Avec deux professionnelles du mouvement et de la Santé
- Organisé par l'association Art Mouvement Santé

Renseignements – Pré-inscriptions
« Atelier Équilibre de l'Âge »

Tél. 06.82.17.69.43

artmouvementsante@orange.fr



ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES

Les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin 2021 dans la grande salle Kiroldegi selon les règles sanitaires en vigueur.

Les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales de la commune doivent impérativement le faire avant le 14 mai 2021.

Pour ce faire, vous devez vous rendre en personne à la mairie, avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom (facture eau, électricité, téléphone fixe, quittance de loyer, bulletin de salaire).



RAPPEL

Les beaux jours étant là, nous rappelons que le brûlage à l'air libre des déchets verts est strictement interdit. La commune dispose d'une déchetterie où chacun peut les apporter les mardi, jeudi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

Les travaux de bricolage ou de jardinage susceptibles de causer une gêne pour le voisinage ne pourront être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Incivilités au lac : nous rappelons que les chiens doivent être tenus en laisse, que les feux et barbecues à même le sol sont interdits, les déchets ne doivent pas être laissés sur place. Merci de respecter les mesures consignées sur le panneau à l'entrée du lac.



Services santé de la commune

CABINET MEDICAL

Le docteur Gaëtan COUFFINHAL a rejoint le cabinet médical de l'Aiguette en s'associant avec les docteurs Christian NOMDEDEU et Emmanuel MARTINEZ.

Ils reçoivent sur rendez-vous:

- **Christian NOMDEDEU** :
Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h à 13h
- **Emmanuel MARTINEZ** :
Lundi, Jeudi : 9h30 à 12h30
Mercredi : 10h à 12h30 et 15h à 17h30
Mardi, Vendredi : 14h à 18h30
Samedi : 9h à 12h
- **Gaëtan COUFFINHAL** :
Lundi, Mardi, Vendredi : 9h à 12h et 15h à 18h
Mercredi : 10h à 12h et 14h30 à 17h (1 sur 2)
Jeudi : 15h à 18h
Samedi : 9h à 12h (1 sur 2)



CABINET DE KINESITHERAPIE

- 654 avenue de l'abbaye
Eric Harispe, Ostéopathe
Laure Frayssinet, Kinésithérapeute
Paloma Guido, Kinésithérapeute
Perrine Fouillet, Kinésithérapeute

L'équipe, constituée de quatre kinésithérapeutes et un ostéopathe formés dans diverses spécialités permet de couvrir les grands besoins des soins en rééducation. Nous nous déplaçons à domicile. Nous assurons la rééducation fonctionnelle, du nourrisson à la personne âgée. Traumatologie du sportif, troubles neurologiques, rééducation cardio-respiratoire, maxillo-faciale, urogynécologique et méthode McKenzie. Ouvert du lundi au vendredi, pour plus d'informations, rendez-vous sur www.orekasante.fr, ou au 654 avenue de l'abbaye.



CABINET DE PEDICURIE PODOLOGIE

- 654 avenue de l'abbaye
- Le lundi et le vendredi Louis Nicolas Londaiz reçoit sur rendez-vous en consultation pour des bilans podologiques et la réalisation des semelles orthopédiques .
- Le mardi ,mercredi et jeudi , Claire Lucand reçoit également sur rendez-vous pour des soins de pédicure ou des séances de réflexologie plantaire .Elle se déplace également à domicile sur Lahonce et ses alentours.

La prise de rendez vous est possible par téléphone au 05 59 74 15 46 ou par doctolib pour Claire LUCAND

- Chemin de l'Aiguette
Andoni Espil / Bénédicte Incaby
Nous sommes masseurs kinésithérapeutes et ostéopathes.
Specialites: thérapie manuelle et rééducation uro-gynécologique.
Prise en charge individuelle
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20 h.

CABINET D'INFIRMIERS

- Sylvain BATAILLE
Chemin de l'Aiguette
Téléphone : 05 59 93 43 77 / 06 76 04 15 76
- Magali HEIDECH
654 rue de l'abbaye
Téléphone : 05 59 08 64 68



Comme annoncé lors de la campagne électorale, une aire de jeu va être implantée à l'entrée du lotissement l'Orée du bois. Les travaux sont programmés et devraient débuter fin mai. Nous comptons sur votre compréhension pour la gêne occasionnée lors de ces travaux.

DROIT D'EXPRESSION DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

Etant donné la situation sanitaire actuelle et l'impact sur le marché du travail, nous sommes intervenus pour que la subvention donnée à la Banque Alimentaire soit plus élevée que les 800 € attribués en 2021 ; malheureusement, nous n'avons pas été entendus.

Nous avons signalé à M le Maire que nous constatons une augmentation des incivilités, notamment pour des feux de végétaux ou le non-respect des périodes d'utilisation des engins à moteur. Espérons qu'il intervienne pour la tranquillité de tous.

Comme vous le savez, la vélo route qui relie Perpignan à Bayonne est maintenant en service pour la partie qui traverse Lahonce, en passant dans l'île de Lahonce par le pont Emile. Nous tenons à signaler que M Bruno GUIGNARD a vendu l'ouvrage pour l'EURO symbolique à la commune pour que ce projet puisse se faire. Merci à lui.

J.F. Saussé, D. Doyhenard et J.P. Turczyn

